



Rannée

Le Rannéen

Bulletin d'informations
municipales n°54

Janvier 2023



■ Mot du maire



Madame, Monsieur,
Rannéennes, Rannéens,
L'année 2022 s'achève pour
laisser place à 2023...

Mais pour commencer, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, ainsi que l'ensemble du personnel, administratif et technique.

J'en profite d'ailleurs pour souhaiter la bienvenue à Maud CESAR au poste de secrétaire générale, en remplacement de Anne-Sophie DUVAL.

L'un des faits marquants aura été l'organisation d'un évènement national très important, à savoir, les Grands Prix Nationaux de musique et le festival national Arts en Fête organisé par la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.).

Le temps d'un week-end, la commune de Rannée aura vu sa population multiplier par cinq.

Je tiens d'ailleurs à remercier nos voisins guerchais pour le prêt des différents matériels et infrastructures.



Au niveau immobilier, la commune de Rannée n'est pas en reste. En effet, bon nombre des maisons de centre bourg ont trouvé acquéreur au cours de l'année (notre commune attire encore).

La mairie, vient également de vendre à un particulier l'habitation située au 16, avenue de l'Eglise.

Le lotissement dit de la Croix de la Barre composé de 10 lots (ancienne zone artisanale) vient de s'achever et est ouvert à la commercialisation (60 € HT le m²). Situé en dehors du périmètre des bâtiments de France, il est déjà très prisé (1 offre d'achat et 2 options). N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Au cours de l'année, nous avons également été sollicité par le groupe LELIEVRE Immobilier, qui nous a fait une offre concernant les terrains de la Sallerie. Après réflexion, le conseil municipal a donné une suite favorable. Le dossier est en phase d'études, le promoteur devant rendre ses conclusions avant l'été 2023.

Enfin, concernant la campagne, nous avons commencé un plan de rénovation des chemins communaux. Cinq d'entre eux ont pu être rénovés. Ce dossier va se poursuivre sur les mandatures à venir.

Nous venons également de remplacer des panneaux de nom de village qui étaient devenus illisibles (53 panneaux sur 145).

D'autres nouveaux dossiers seront à l'étude dans les mois à venir, nous laissant ainsi, avec l'équipe municipale, définir ensemble les priorités et les objectifs de notre action, en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenablement financièrement.

Je vous souhaite une très Belle Année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité (le plus possible en ces années particulières...) et de bonheurs partagés.

Le Maire

Guy Ferre

Actualités municipales



Guy FERRÉ
Maire



Karine MOREL
1^{ère} Adjointe au Maire



Jacques BIDAUX
2^{ème} Adjoint au Maire



Myriam MALECOT
3^{ème} Adjointe au Maire



Arlette DROUET



Vanessa FÉRIAU



Camille FERRÉ



Pierre-Yves FERRÉ



Stéphanie LAHAYE



Marie LEROY



Armelle LÉVÊQUE



Hervé REBOURS



Frédéric RIBAUT



Alain VEILLON



Lucie VIGNERON

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

COMMISSIONS COMMUNALES internes

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Président : Jacques Bidaux
Guy Ferré, Karine Morel, Alain Veillon, Arlette Drouet, Hervé Rebours

URBANISME : PLU - voirie -réseaux

Président : Jacques Bidaux
Guy Ferré, Vanessa Fériaux, Alain Veillon, Frédéric Ribault,
Pierre-Yves Ferré

FLEURISSEMENT - AMÉNAGEMENT URBAIN

Président : Myriam Malécot
Karine Morel, Jacques Bidaux, Camille Ferré, Armelle Lévêque,
Pierre-Yves Ferré, Arlette Drouet

AFFAIRES GÉNÉRALES : Finances, RH, administratif

Président : Guy Ferré
Myriam Malécot, Stéphanie Lahaye, Hervé Rebours, Marie Leroy,
Lucie Vigneron

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE

Président : Karine Morel
Arlette Drouet, Vanessa Fériaux, Camille Ferré, Marie Leroy,
Pierre-Yves Ferré

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Président : Karine Morel
Myriam Malécot, Lucie Vigneron, Arlette Drouet, Camille Ferré,
Armelle Lévêque, Stéphanie Lahaye, Marie Leroy

COMMUNICATION

Président : Karine Morel
Guy Ferré, Armelle Lévêque, Pierre-Yves Ferré, Marie Leroy,
Stéphanie Lahaye

Actualités municipales

COMMISSION « APPEL D'OFFRES »

Membres titulaires Membres suppléants

- Myriam Malécot
- Jacques Bidaux
- Frédéric Ribault
- Lucie Vigneron
- Marie Leroy
- Camille Ferré

REPRÉSENTANTS AU SMICTOM :

Myriam Malécot (titulaire), Jacques Bidaux (suppléant)

DÉLÉGUÉE COS BREIZH :

Myriam Malécot

REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ :

Jacques Bidaux (titulaire), Lucie Vigneron (suppléante)

DÉLÉGUÉ SDE 35 :

Jacques Bidaux

DÉLÉGUÉES CENTRE SOCIAL :

Karine Morel (titulaire), Arlette Drouet (suppléante)

CORRESPONDANT DÉFENSE :

Camille Ferré

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS 16 NOVEMBRE 2021 AU 18 OCTOBRE 2022

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

16 novembre 2021

2 moteurs Chambre froide STL	MCBP35 - APPLIC'FROID	371,52 € TTC
Souffleur STHIL	ROUGÉ MOTOCULTURE	429,00 € TTC
Peinture routière	SELF SERVICES 35	3 357,60 € TTC
Elagage sentiers pédestres	DELHOMMEL	3 526,06 € TTC
Marquage terrain foot	KABELIS	1 313,16 € TTC

14 décembre 2021

Ordinateur portable - HP PROBOOK	XEFI	1 286,40 € TTC
Remplacement rotules Tracteur CERES	ARTI	243,23 € TTC
Lamier	MASSÉ Motoculture	264,00 € TTC
Pneu gazon	ROUGÉ Motoculture	132,79 € TTC

18 janvier 2022

Ordinateur médiathèque	XEFI	1 272,00 € TTC
Réparations Trafic : Pneus, batterie, démarreur travaux avant CT	GARAGE DE L'ARDENNE	1 555,87 € TTC

15 février 2022

Hotte et radiateurs - Logement 16 av. de l'église 1 ^{er} étage	GEDIMAT	522,40 € TTC
Tondeuse	ROUGE MOTOCULTURE	689,00 € TTC
Outillage Services Techniques	LEGALLAIS	986,47 € TTC

15 mars 2022

Demi vasques	VERALIA	562,61 € TTC
--------------	---------	--------------

26 avril 2022

Diagnostics - Logement 16 av de l'église	DOXIN Christophe	1 169,12 € TTC
---	------------------	----------------

17 mai 2022

Sacs cabas personnalisés	SMARTOBJET	544,80 €
Broyage sentiers pédestres	DELHOMMEL	782,68 €

27 juin 2022

ENTREPRISE SECHE PATA 2022 : Augmentation du devis PATA 2022. Le prix à la tonne d'émulsion passe de 920 euros HT à 1040,00 euros HT soit une hausse de 120,00 euros HT par tonne d'émulsion.

Pour mémoire le devis signé en avril 2022 était de 20 292 € TTC contre 22 884 € TTC à ce jour.

CHALLENGER	PUPITRE	776,40 € TTC
------------	---------	--------------

Décoration de Noël	SC DECO	2 952,36 €
Location Nacelle pose / dépose décoration de Noël	ALTI LOC	951,62 €
Boîtes à archives	RELICOM	387,79 €

18 octobre 2022

Peinture traçage terrain de Foot	KABELIS	1 394,98 €
Réparation porte de l'Atelier	AUBIN	487,20 €
Analyse Eau de l'Etang	LABOCEA	494,98 €
Arrachage Végétation	SARL Lardeux	1 704,00 €

ENFANT ET VIE SCOLAIRE

PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE STE ANNE - ECHEANCIER 2021/2022 - OGECE ECOLE STE ANNE RANNEE - 2021.11.16.04 - M. le Maire informe le Conseil Municipal du **coût moyen départemental** de fonctionnement par élève des écoles publiques qui permet de déterminer le coût de fonctionnement par élève des écoles privées pour l'année scolaire 2021-2022 est de : 384 € en élémentaire, 1 307 € en maternelle et donne lecture le courrier de Mme le Maire de Drouges, concernant la prise en charge par moitié des frais de fonctionnement de deux enfants, en résidence alternée sur Rannée, chez leur mère, et sur Drouges, chez leur père, et scolarisé à l'école de Sainte Anne de Rannée, les deux enfants sont en classe élémentaire. M. le Maire propose d'accepter la demande de la mairie de Drouges.



Actualités municipales

Ecole Ste Anne de Rannée	
Maternelles : 15 élèves	Elémentaires : 38 élèves
15 x 1 307 = 19 605 €	38 x 384 = 14 592 €
Total des versements 2021-2022 : 34 197 €	

Le Conseil Municipal valide le nouveau montant des participations de la commune à l'OGEC de l'école Ste Anne de Rannée pour l'année 2021-2022, pour un montant de 34 197 €.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN DE LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2021/2022 - 2021.12.14.08 - Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2021-2022 :

	Nombre d'élèves	Coût	Charges à caractère social
Maternelle	7	1 360 €	25 €
Primaire	20	390 €	25 €

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social. Après consultation de la liste des élèves, il ressort que deux enfants en classe élémentaire n'habitent plus à Rannée depuis juillet 2021. Ils habitent maintenant à La Guerche de Bretagne. Le montant de la participation de la commune de Rannée s'élèvera donc à : 7 maternels x 1 360 €, 18 élémentaires x 390 € **soit un total de 16 540 €.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser de participer aux charges à caractère social, de participer au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle, domiciliés à Rannée. Le montant de la participation **s'élèvera à 16 540 €.**

PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE STE ANNE - ECHEANCIER 2020/2021 - OGEC RANNEE - 2022.01.18.03 - M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2021.11.16.04 du 16 novembre 2021 et informe que deux enfants (un en élémentaire et un en maternelle), n'ont pas fait leur rentrée scolaire en septembre 2021 à l'école Ste Anne de Rannée comme indiqué sur la liste des élèves, fournie.

Ecole Ste Anne de Rannée	
Maternelles	Elémentaires
14 élèves	37 élèves
14 x 1 307 = 18 298 €	37 x 384 = 14 208 €
Total des versements 2021-2022 : 32 506 €	

Le Conseil Municipal valide le nouveau montant des participations de la commune à l'OGEC de l'école Ste

Anne de Rannée pour l'année 2021-2022, pour un montant de 32 506 €.

PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL BULLES DES PRES 2022 - 2022.03.15.12 - Depuis 14 ans la commune de La Guerche de Bretagne organise un festival dédié à la bande dessinée le premier samedi d'octobre. Dans le cadre de la participation de la médiathèque de notre commune à cet évènement des rencontres sont proposées, ainsi que la possibilité de participer à un prix des lecteurs à l'échelle des communes participant à ce temps fort culturel. Une participation de 100€ par classe est demandée afin de bénéficier de cette prestation. **Le Conseil Municipal valide la participation de la Médiathèque au Festival « Bulles des prés » et s'engage à réserver deux accueils de classe, pour un montant total de 200 €.**

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN DE LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2021/2022 - 2022.03.15.13 - La mairie de la Guerche de Bretagne nous explique qu'un enfant de classe élémentaire avait été inscrit par erreur sur la commune de Visseiche alors qu'il réside à Rannée. **Le montant de la participation de la commune de Rannée s'élèvera donc à : 16 930 €.** **Le Conseil Municipal valide ce nouveau montant.**

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2021/2022 - 2022.03.15.014 - Demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école privée La Providence pour les élèves domiciliés à Rannée pour l'année scolaire 2021/2022.

	Nombre d'élèves	Coût moyen départemental par élève (circulaire préfectorale)	Charges à caractère social Sorties pédagogiques + arbre de Noël
Maternelle	14	1 307 €	25 €
Elémentaire	18	384 €	25 €

Après consultation de la liste des élèves, il ressort que le montant de la participation de la commune de Rannée s'élèverait donc à : 13,5 maternels x 1 307 €, 17 élémentaires x 384 € soit un total de 24 172.50 €. Le Conseil Municipal refuse de participer aux charges à caractère social, et participe au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle, domiciliés à Rannée. **Le montant de la participation s'élèvera à 24 172.50 €.**

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2022.04.26.12 - *Elu rapporteur : Karine Morel* - En 2017, a été créé le Relais Intercommunal Petite Enfance (Ripame) pour le secteur Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne. Aujourd'hui dénommé Relais Petite Enfance (RPE), ce service mutualisé propose de l'information, des animations et des rencontres aux familles ainsi qu'aux professionnels de l'accueil de la petite enfance. Des espaces jeux gratuits sont ainsi proposés plusieurs jours par semaine. Or-

Actualités municipales

ganisés par une animatrice du RPE, ils contribuent à l'éveil et la socialisation du jeune enfant. En parallèle, des temps forts sont proposés (spectacles, matinées plein-air) et des conférences/soirées pour le soutien à la parentalité. Des permanences téléphoniques ou physiques sont également mises en place du lundi au vendredi. Le relais petite enfance y répond aux besoins des familles pour l'information de premier niveau et pour la recherche d'un mode d'accueil.

En 2021, 150 assistantes maternelles et 397 familles différentes du territoire ont fréquenté le RPE.

Initialement, le RPE du secteur Argentré du Plessis/La Guerche de Bretagne s'est structuré autour de onze communes, associées dans un projet commun de fonctionnement. La commune d'Argentré-du-Plessis y tient un rôle important car elle assure la coordination administrative et financière du RPE. Ce projet de fonctionnement arrivant à échéance, il a été renouvelé et validé par la Caisse d'Allocations familiales qui a délivré au Relais Petite Enfance un agrément jusqu'au 31 décembre 2025.

Le nouveau projet de fonctionnement permet de consolider le Relais Petite Enfance. Huit nouvelles communes ayant ainsi souhaité adhérer à ce service intercommunal, le RPE rassemble désormais les 19 communes suivantes : Argentré du Plessis, Availles sur Seiche, Bais, Brielles, Domalain, Drouges, Etreilles, Gennes sur Seiche, La Guerche de Bretagne, La Selle Guerchaise, Le Pertre, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, St Germain du Pinel, Torcé, Vergeal, Visseiche. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE).

PARTICIPATION PISCINE 2021 2022 - OGEC ECOLE STE ANNE RANNEE - 2022. 20 09 01 - Vu la délibération du 15 mars 2016 instaurant la participation aux frais de piscine pour les élèves de l'école Sainte Anne domiciliés à Rannée, l'OGEC de l'école Sainte Anne nous fournit le détail de l'activité piscine du second semestre de l'année scolaire 2021/2022 :

Nombre d'élèves	Prix par élève et par séance	Nombre de séances	Prix total
14	3,38 €	12	567,84 €

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de piscine pour un montant de 567.84 €.

PARTICIPATION : FRAIS DE CANTINE : OGEC DE L'ECOLE STE ANNE DE RANNEE - 2022.10.18.06 - M. le Maire rappelle que la commune ne prend pas en compte les frais de cantine et de garderie dans les subventions de fonctionnement, qui sont des services non-obligatoires des écoles.

Dans le contexte économique actuel, M. GARNIER, Directeur de l'école, explique qu'il a dû augmenter le tarif du repas de 10 centimes par élèves pour pallier l'augmentation des fournisseurs de l'ordre de 19.94% par rapport au prix 2021-2022. M. le Maire propose de verser une subvention à caractère sociale à l'école Saint-

Anne, afin de limiter au maximum la hausse des prix de la cantine pour les Rannéens. **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à caractère sociale de 0,50 € par repas**, pour pallier l'augmentation des fournisseurs, Cette subvention concerne uniquement les élèves de l'école Sainte Anne domiciliés à Rannée, informe l'école que cette aide sera versée deux fois par an, au mois de janvier et au mois de juillet après réception des justificatifs, informe l'école que c'est à elle de prendre contact avec les autres communes afin de faire une demande de participation financière. Si les communes refusent, elle devra supporter le coût.

FINANCES, TARIFS ET SUBVENTIONS

SUBVENTIONS PELE MELE 2021 -2021.12.14.09 - L'association Pèle-Mêle Sport et Loisirs a adressé ses demandes de subventions 2021.

- Subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 3 301.69 € (estimatif 353.5x9.34 €).
- Subvention de fonctionnement : 3 223.84 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la demande de subventions de l'association Pèle Mêle Sports et Loisirs pour l'année 2021.

SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES - 2022 02 15 02 - Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions ci-dessous pour l'année 2022 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTION 2022
APEL - Association des parents d'élèves	717,00 €
ARP - Association de randonnées pédestres	140,00 €
Avenir Rannéen Musique	1 840,00 €
CATM - Association des Anciens combattants	60,00 €
Club de la Vallée de l'Ardenne	126,00 €
KLIK	140,00 €
OGEC de l'école Ste Anne de Rannée	500,00 €
RCRG - Racing Club Rannée La Guerche	1 700,00 €
Saint-Lazare	210,00 €
Symphonie Fleurie	560,00 €
TOTAL	5 993,00 €

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	SUBVENTION 2022
Amicale des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	50,00 €
CLIC-CODEM de la Roche aux Fées	322,80 €
DOJO Guerchais	102,00 €
Equi'Partage	50,00 €
Jumelage la Guerche - Ksiaz	58,00 €
Les Jongleurs Gym	144,00 €
Outil en main	50,00 €
Société des courses de La Guerche de Bretagne	200,00 €
TOTAL	976,80 €

Actualités municipales

SOLDE PELE MELE 2021 - 2022.02.15.03 - Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 14/12/2021 il a été voté une subvention de 6 525.53 € au profit de l'association PELE-MELE pour 2021 (Une Subvention prévisionnelle liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 3 301.69 € et une Subvention de fonctionnement : 3 223.84 €). Au cours de l'année 2021 il a été versé au titre de la subvention prévisionnelle de fréquentation 2 476.26€ ainsi qu'une Subvention de fonctionnement de 3 223.84 €. Au regard du nombre réel de fréquentations et du montant déjà versé à ce jour, la somme restant due se décline de la manière suivante :

OBJET DE LA CRÉANCE	SOMME DUE
Convention ALSH 2021 (9,34 € X 667 journées)	6 229,78 €
Factures précédentes :	
• 2021-08 Convention fréquentation prévisionnel 2021 (1 sur 4)	-825,42 €
• 2021-17 Convention fréquentation prévisionnel 2021 (2 sur 4)	-825,42 €
• 2021-26 Convention fréquentation prévisionnel 2021 (3 sur 4)	-825,42 €
TOTAL SOMME DUE	3 753,52 €

Le Conseil Municipal décide d'accepter le montant définitif de la subvention pour 2021 à 6 229.78 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - 2022.03.15.07

- Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux des taxes foncières sur le bâti (TFPB) et le non bâti (TFPNB) : Il est proposé de ne pas augmenter le taux d'imposition des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2022. **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.89 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %.**

SUBVENTION 2022 AU KREIZ 23 - CENTRE SOCIAL PAYS GUERCHAIS - 2022.06.21.03

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention tripartite avec le KREIZ 23 -Centre Social et la CAF a été voté le 16 mars 2022 et a décidé d'accorder les montants de subvention annuels : 16 000.00 € au titre des activités, 11 000.00 € au titre du fonctionnement général du centre social. **Le Conseil Municipal décide le versement annuel des subventions à KREIZ.23 pour un montant de 27 000 €.**

URBANISME ET IMPOTS

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, la commune, qu'il puisse faire valoir ses droits (droits de préemption pour la réalisation d'opé-



rations d'aménagement urbain d'intérêt général définies dans la délibération instituant ce droit).

- **AA 265 - 4 RUE DE BRETAGNE - 2022.01.18.04** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 4 rue de Brétigné, déposée par Maître Lucie VIGNERON, notaire à RANNÉE et cadastrée AA 265. Le prix de vente a été fixé à 109 680 €, hors frais d'acte notarié.
- **AA 82, AA 83, AA 84 - 1 AVENUE DE L'ARDENNE -- 2022.03.15.10** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 1 Avenue de l'Ardenne, déposée par Maître Annabelle GENNOT-CAILLE, notaire à VITRÉ et cadastrée AA 82, AA 83, AA 84. Le prix de vente a été fixé à 285 000 €, hors frais d'acte notarié.
- **AB 3 - 3 Avenue St Lazare -- 2022.04.26.04** - (Monsieur Guy FERRÉ ne prend pas part au vote de cette délibération) - M. BIDAUX Jacques, 2ème adjoint, donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 3 Avenue St Lazare, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AB03. Le prix de vente a été fixé à 60 000 € hors frais d'acte notarié.
- **AB 4, AB 104 - 5 Avenue St Lazare - 2022.04.26.05** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 5 Avenue St Lazare, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AB04 et AB 104. Le prix de vente a été fixé à 145 000 € hors frais d'acte notarié.
- **AA 14 - 14 Avenue de l'Eglise - 2022.04.26.06** - Mme Stéphanie LAHAYE ne prend pas part au vote de cette délibération. M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 14 Avenue de l'Eglise, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AA14. Le prix de vente a été fixé à 72 000 € hors frais d'acte notarié.
- **AB 26 - 927 Croix de la Barre** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 927 Croix de la Barre, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE et cadastrée AB 26. Le prix de vente a été fixé à 100 000 € hors frais d'acte notarié.
- **AB 26 - 8 et 10 rue de la Roche aux Fées - 2022.06.21.08** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 8-10 rue de la Roche aux Fées, déposée par Maître P.A Treillard et Maître Vignet-Treillard, notaire à LA BAULE et cadastrée AA 164. Le prix de vente a été fixé à 140 500 € hors frais d'acte notarié.
- **AA 20 - 6, avenue de l'église - 2022.09.20.02** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 6, avenue de l'église, déposée par Maître Vigneron, notaire à RANNEE et cadastrée AA 20. Le prix de vente a été fixé à 61 000 € hors frais d'acte notarié.
- **AA 118 - 3 avenue de l'étang - 2022.09.20.04** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA

Actualités municipales

relative à la propriété située 3, avenue de l'étang, déposée par Le Tribunal Judiciaire de Rennes, et cadastrée AA 118. La mise à prix est fixée à 56 000€ hors frais d'acte notarié.

- **AA 167, AA 175, AA 176, AA 365 ET AA 366 - 2 et 4 rue de la Roche aux Fées - 2022.10.18.01** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 2-4 Rue de la Roche aux Fées, déposée par Maîtres P.A Treillard et Maître Vinet-Trailard, notaire à LA BAULE et cadastrée AA 167, AA 175, AA 176, AA 365 ET AA 366. Le prix de vente a été fixé à 92 000 € hors frais d'acte notarié.
- **AB 60 - 2, rue Saint-Lazare - 2022.10.18.02** - Mme Lucie Vigneron ne prend pas part à ce vote. M. le Maire

donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 2, rue Saint Lazare, présentée par Maître VIGNERON, Notaire à Rannée et cadastrée AB 60. Le prix de vente a été fixé à 145 000 € hors frais d'acte notarié.

- **AA169 - 9, avenue de l'Eglise - 2022.10.18.03** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la DIA relative à la propriété située 9, Avenue de l'Eglise, déposée par Maître JAGAUULT-PELERIN, Notaire à CORPS-NUDS et cadastrée AA169. Le prix de vente a été fixé à 65 000 € hors frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés décrites ci-dessus.

LES CHIENS CATÉGORISÉS

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en 2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense. **Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, vous êtes soumis à certaines obligations.**

Les chiens d'attaque, dits de 1^{ère} catégorie, sont des chiens issus de croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races suivantes : **American Staffordshire terrier** (communément appelés *pit-bulls*), Mastiff (communément appelés boerbulls), **Tosa**.

Les éléments de reconnaissance de ces chiens de 1^{ère} catégorie sont définis par arrêté.

Depuis le 6 janvier 1999, il n'est plus possible d'acheter, de vendre ou de donner un chien de 1^{ère} catégorie. Mais, sous certaines conditions (attestation d'aptitude à la détention du chien, stérilisation et évaluation comportementale du chien, souscription d'une assurance responsabilité civile, permis de détention, chien en laisse et muselé sur la voie publique), vous pouvez détenir un chien de 1^{ère} catégorie si vous l'avez acheté avant cette date ou adopté après cette date auprès d'une association de protection animale.

Les chiens de garde et de défense, dits de 2^{ème} catégorie, sont les chiens des races suivantes : **American Staffordshire terrier** (communément appelés *pit-bulls*), **Rottweiler, Tosa**.

La catégorie des chiens de garde et de défense comprend aussi les chiens issus de croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Conditions : (attestation d'aptitude à la détention du chien, évaluation comportementale du chien,

souscription d'une assurance responsabilité civile, permis de détention, chien en laisse et muselé sur la voie publique, dans les lieux publics, les locaux ouverts au public, les transports en commun).

Rappel : si ces chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux, un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé. Si votre chien mord quelqu'un, vous devez le soumettre à une évaluation comportementale. Si l'évaluation comportementale n'est pas réalisée, vous êtes passible d'une amende de 750 € maximum.

(Source : servicepublic.fr Direction de l'information légale et administrative 11 juillet 2022)

CONVENTION POUR LA CAPTURE, LE RAMASSAGE ET LE TRANSPORT DES ANIMAUX EN DIVAGATION ET/OU DANGEREUX - Délibération municipale du 15 février 2022 : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il relève de la responsabilité des maires de lutter contre la divagation animale sur le territoire communal. Il est donc obligatoire de disposer d'une fourrière ou d'avoir signé une convention avec une fourrière.

La convention signée avec « L'arche de nos compagnons » arrive à son terme au 31/03/2022. Cette société nous propose un nouveau contrat de prestation de services pour la capture et la gestion des animaux et divagation et/ou dangereux conclu du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026. Le prix correspond à 0.77 € par an et par habitant soit 1076 habitants x 0.77 € : 828.52 € HT pour la prise en charge de 6 animaux non identifiés par an. Toutes captures supplémentaires seront facturées 179.33 € HT.

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Actualités municipales

TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

À partir du 1^{er} janvier 2023 sur votre commune, il sera possible de trier tous les emballages sans exception dans le sac jaune ou la borne d'apport volontaire jaune.

S'ENGAGER POUR PLUS DE RECYCLAGE

Depuis des années, la commune s'est engagée pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Entre 2015 et 2021, sur notre territoire, **nous avons diminué de 20% les déchets d'ordures ménagères (sac gris) en passant de 167 kg à 133 kg par habitant**. Vos efforts ont donc offert des résultats encourageants ! Pour aller encore plus loin et pour s'aligner sur les objectifs nationaux en vigueur, le SMICTOM Sud Est 35 a décidé de simplifier ses consignes de tri afin de vous permettre de trier plus et d'augmenter les performances de recyclage sur le territoire. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le sac ou la borne jaune les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires, et fait nouveau, **TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SANS EXCEPTION**. Plus de simplicité dans les règles, moins d'hésitations.

ET EN PRATIQUE ?

1/ C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages séparés les uns des autres (ne pas les emboîter) et en vrac.

PLUS DE DOUTE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Qui est concerné ? Légalement, toutes les collectivités locales doivent avoir simplifié leurs règles de tri au

31/12/2022. À partir de cette date, les consignes de tri seront identiques sur toute la France.

NE PAS EMBOÏTER LES EMBALLAGES : LE BON GESTE DU RECYCLAGE !



Les bons réflexes pour un meilleur recyclage : éviter d'emboîter les emballages les uns dans les autres car cela empêche le recyclage. Si vous manquez de place, aplatissez-les dans le sens de la longueur avant de les déposer en vrac dans le sac jaune ou la Borne d'Apport Volontaire.

UN ESPACE PERSONNEL POUR SUIVRE SES COLLECTES DE DÉCHETS

Pour suivre votre utilisation du service de collecte des déchets, vous pouvez vous rendre dans votre espace personnel Ecocito. Ce portail est accessible via le site internet de Smictom Sud Est 35, dans la rubrique « accéder à mon espace Ecocito ».

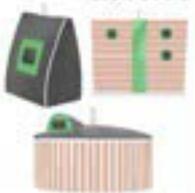


Cet espace vous permet de consulter le nombre de levées du bac ou d'ouvertures de la borne ainsi que vos passages restants en déchèteries.

Première connexion ? Demandez votre clé d'activation au SMICTOM pour créer votre compte personnel.

mémo tri

Les contenants en verre



BOUTELLES, BOCAUX ET POTS

Tous les emballages



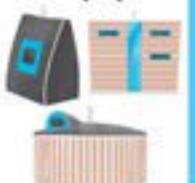
TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES EN METAL

TOUS LES FLACONS, BIDONS ET BOUTELLES

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

Tous les papiers



MAGAZINES ET PROSPECTUS

JOURNAUX

COURRIERS ET ENVELOPPES

LIVRES, CAHIERS, BLOC-NOTES

Déchets ménagers

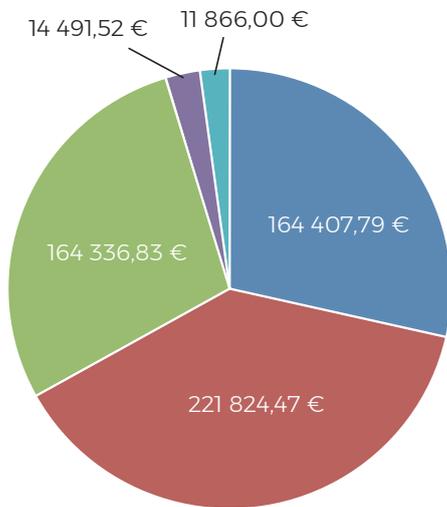


ORDURES MÉNAGÈRES

Actualités municipales

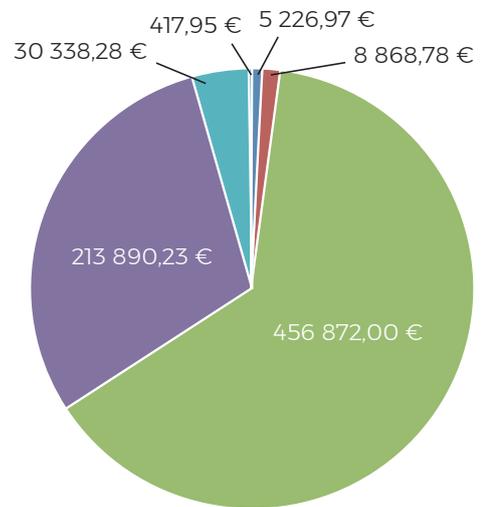
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses : 576 926,61 €

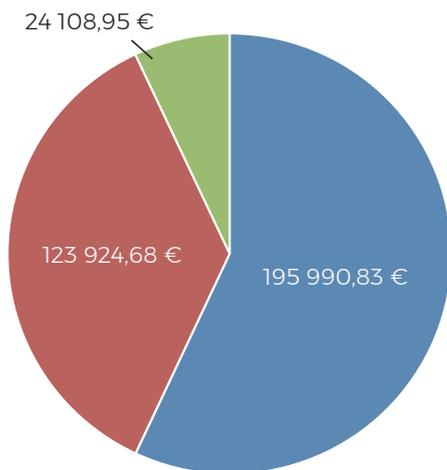
- Charges à caractère général (électricité, carburants, petits équipements, prime d'assurance, publications, téléphone,...)
- Charges de personnel (salaires et charge sociales des agents)
- Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations des élus, participations scolaires, subventions ...)
- Charges exceptionnelles, financières et atténuation produits (intérêts des emprunts...)
- Opération d'ordre transfert entre section



Recettes : 715 614,21 €

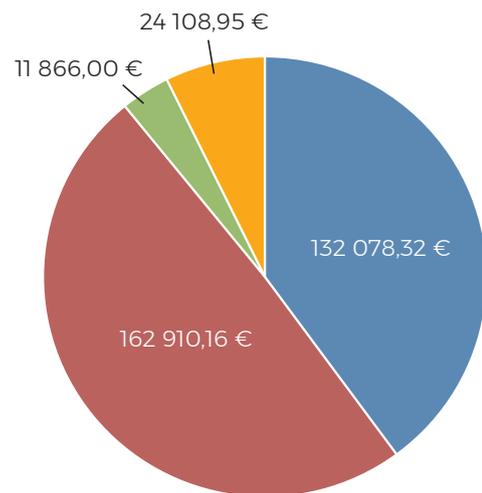
- Atténuation de charges
- Produits des services (concessions cimetière, régies pêche et médiathèque,...)
- Impôts et taxes (taxes foncière et d'habitation, dotation solidarité,...)
- Dotations, subvention et participations (dotations d'état et subventions d'équipements)
- Autres produits de gestion courante et exceptionnels (loyers, locations de salle,...)
- Produits financiers et exceptionnels

SECTION D'INVESTISSEMENT



Dépenses : 344 024,46 €

- Dépenses d'équipement
- Dépenses financières
- Opérations Patrimoniales



Recettes : 330 963,43 €

- Subvention d'investissement et emprunts et dettes assimilées
- Dotations et excédents de fonctionnement capitalisés
- Opérations ordre de transfert en sections
- Opérations patrimoniales

■ Actualités municipales

LOTISSEMENT DE LA CROIX DE LA BARRE

L'aménagement du lotissement de la Croix de la Barre (rue des artisans) a été approuvé par le Conseil municipal le 14 décembre 2021. Le permis d'aménager a été délivré le 2 mai dernier et la viabilisation est en cours d'achèvement. Dorénavant, les 10 lots (entre 350 et 637 m²) sont bornés et commercialisables au prix de 72 euros TTC le m², renseignements en mairie.



TRAVAUX DE VOIRIE

Par délibération en date du 26 avril 2022, il a été décidé la réfection (enrobé à chaud) de cinq chemins ruraux : CR 102 la Chaussée (distance 103 m), CR 99 la Grande Touche (distance 57 m), CR 85 la Corroyère (distance 186 m), CR 50 la Haie Tolval, (distance 136 m),

CR 55 Boutigné (distance 289 m). **Le coût global des travaux s'est élevé à 44 190,96 € TTC.**

Le 2^{ème} Adjoint : Jacques BIDAUX



CR La Chaussée



CR La Haie Tolval

REPAS DES 70 ANS

Comme chaque année, la commission Mission Sociale a partagé avec les aînés de la commune, un repas convivial préparé par le traiteur « La Charrue », repas offert en partie pour les personnes âgées de plus de 70 ans par la municipalité (10€ demandés pour un coût réel de 32€).

Pour tous ceux qui le souhaitent, l'après-midi s'est poursuivi dans la bonne humeur autour de différents jeux, cartes et autres...

La 1^{ère} Adjointe, Karine MOREL



Actualités municipales

8 MAI ET 11 NOVEMBRE 2022

Les cérémonies des 8 mai et 11 novembre nous rappellent chaque année le sacrifice de certains pour que nous puissions vivre dans un pays en paix.

- Devant le monument qui leur est dédié, des fleurs sont déposées tandis que l'hymne national et la Sonnerie aux morts sont interprétés par l'Avenir Rannéen. Ces symboles de recueillement et de gratitude font suite au message du ministre de tutelle lu à l'assemblée présente par le magistrat de la commune, en présence de représentants de

la Gendarmerie Nationale et du corps de Sapeurs Pompiers de La Guerche de Bretagne.

- Pour clore la cérémonie du 11 novembre 2022, Madame Beaudouin, Présidente de la section CATM et citoyens de la paix de Rennes et secrétaire de la section départementale, a distingué MM. Pierre Richer et Roger Maillierie pour, respectivement, 50 années de présidence de la section locale et 10 années de fonction de porte-drapeau.

Pierre-Yves FERRE



■ Actualités municipales

MEDIATHEQUE « LE MARQUE PAGE »

ARLEANE
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

L'inscription est gratuite.

Consultation de son compte et réservation en ligne sur <https://arlane.vitrecommunaute.bzh/>

Heures d'ouverture :

- Mercredi : 10h30 - 12h00 & 15h00 - 17h00
- Samedi : 10h30 - 12h00 & 15h00 - 17h00

La médiathèque de Rannée, c'est une équipe de 20 personnes dont 18 bénévoles, qui s'occupent des ouvertures au public, des accueils de classes, du portage de livres, des animations d'activités manuelles, ...

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe !



INFORMATIQUE

La médiathèque propose tous les lundis hors vacances scolaires, des séances individuelles de 45 minutes, pour parler informatique et multimédia : répondre aux questions sur la messagerie, le traitement de texte, les demandes sur les sites administratifs, l'organisation de son ordinateur, le tri de ses photos, le fonctionnement d'une tablette, d'un Smartphone... Information et inscription en mairie.

PORTAGE DE LIVRES

Des bénévoles de la médiathèque visitent une fois par mois des personnes isolées, ne pouvant pas se déplacer pour choisir des livres. Conditions et renseignements en mairie.

LA BOÎTE À LIRE

Vous trouverez à l'étang une boîte à lire ; c'est un système de gratuité et d'échange fondé sur le civisme et le partage, merci d'y déposer uniquement des ouvrages en bon état.



SLASH, FUTUR CHIEN D'ASSISTANCE

Myriam VERGER est famille d'accueil pour l'association Hand'chiens qui éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance pour accompagner les personnes en situation de handicap, tout en répondant à toutes les formes de fragilité humaines ; 7 profils de chiens d'assistance sont éduqués : les chiens pour personnes à mobilité réduite, d'éveils, d'accompagnement social, scolaire et judiciaire, les chiens détecteurs de cris d'épilepsie ou de Covid-19.

Myriam VERGER



Actualités municipales

GESTION DES EMBÂCLES



A l'attention des propriétaires terriens riverains aux ruisseaux ou rivières

Pour prévenir la formation d'embâcles susceptibles de provoquer des dysfonctionnements préjudiciables tels que l'obstruction totale du lit ou la dégradation d'ouvrages, il est possible de procéder à la coupe sélective d'arbres. **Cette pratique doit être raisonnable et respecter les mesures suivantes :**

- Ne pas effectuer de coupe à blanc de la ripisylve ni de dessouchage en berge ;
- Privilégier l'élagage des branches basses, qui risquent de gêner l'écoulement des eaux en périodes de crue, plutôt que l'abattage quand il n'y a pas de risque que l'arbre tombe ;
- Préserver les arbres remarquables et arbres morts pour le maintien de la biodiversité, sauf si un danger existe pour les biens et les personnes ;
- Préférer l'intervention à partir de la berge plutôt que dans le lit mineur ;

- Laisser les souches en place et, si possible, recéper les arbres et arbustes pour rajeunir les sujets et favoriser un bon enracinement ;
- Ne pas stocker le bois en zone inondable ni le brûler ;
- Ne pas utiliser de désherbage chimique.

Les **périodes d'entretien les moins impactantes** pour la faune (nidification, élevage des jeunes...) et la flore doivent être respectées.

Pour les interventions en lit mineur, les travaux doivent être effectués du :

- 1^{er} avril au 1^{er} octobre pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole ;
- 1^{er} août au 1^{er} octobre pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole.

Pour les interventions d'élagage et de recépage, la période automne-hiver du 15 septembre et au 31 mars est préconisée et pour rappel, la taille des haies est interdite entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

Les arbres suivants sont concernés par une gestion :

- Souches ou troncs d'arbres imposants tombés en travers du lit du cours d'eau (exemple de dessous)
- Arbres, troncs coincés dans les ouvrages hydrauliques (pont, buses, anciennes minoteries...)



Embâcle mineur non concerné par un enlèvement

- Branches qui penchent sur le cours d'eau (saules...)
- Arbustes tombés en travers du lit
- Amas de débris végétaux accumulés sur des branches ou un arbuste.



Embâcle majeur concerné par un enlèvement

- Arbres (chênes, peupliers...) ou souches d'aulnes tombés en travers du lit.

■ Actualités municipales

RENSEIGNEMENTS UTILES ET TARIFS

MAIRIE

tél. 02.99.96.23.34 - email : mairie.rannee@wanadoo.fr
Site Internet : www.rannee.com

Secrétaire de Mairie : Maud CESAR

Adjoint Administratif :

Myriam CLOUHET GAILLARD

Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00

Permanences des Elus sur rendez-vous :

Monsieur Guy FERRE, Maire, reçoit le samedi matin sur rendez-vous,

Madame Karine MOREL, 1^{er} Adjointe, responsable des commissions « Vie associative, sport, culture », « Affaires scolaires et sociales », « Communication » reçoit sur rendez-vous,

Monsieur Jacques BIDAUX, 2^{ème} Adjoint, responsable des commissions « Bâtiments communaux » et « Urbanisme » reçoit le jeudi matin de 09h30 à 11h30 sur rendez-vous,

Madame Myriam MALECOT, 3^{ème} Adjointe, responsable de la commission « Fleurissement - Aménagement urbain » reçoit le mardi de 09h30 à 11h30 sur rendez-vous.

ARCHITECTE-CONSEILS

Le Département met à disposition des particuliers un **service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme** (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes-conseillers. **Madame Hélène VALLEE,** architecte conseils, **vous reçoit,** sur rendez-vous auprès des mairies de Vitré, Bais, Louvigné de Bais/Châteaubourg, **La Guerche,** et Domalain. Les permanences sont affichées sur le panneau à l'extérieur de la mairie.

CULTE



Presbytère de la Guerche : 02.99.96.22.10
- Abbé Bernard ODJÉ secondé par le Père Guyien Ndolo KITANDA

Office à Rannée : messe le 1^{er} samedi du mois à 18h00

Permanence de la Paroisse :

salle paroissiale de La Guerche 25, rue Neuve
du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
e mail : notredame.laguerche@free.fr.

ENSEIGNEMENT

Ecole Sainte Anne - 25 avenue de l'Ardenne tél : 02.99.96.27.18 e mail : rpiranneedrouges@gmail.com

Directeur : Philippe GARNIER

Garderie : de 07h30 à 18h30 (enfants à partir de 2 ans)

MÉDIATHÈQUE

Responsable : Karine MOREL

Salariées : Myriam VERGER,
Myriam CLOUHET GAILLARD

Ouverture : mercredi et samedi de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Adresse : 4 avenue de l'Ardenne
tél. : 02.99.96.09.46
email : mediatheque.rannee@gmail.com



ASSOCIATIONS

- **A.C.P.G. - C.A.T.M.**
RICHER Pierre - 02.99.96.24.51
pierre.richer603@orange.fr
- **A.P.E.L**
LAVEISSIERE Céline - 06 25 54 38 77
paillardceline@yahoo.fr
- **A.R.R.P.**
LEPAGE Bruno - 02.99.96.38.04
lescheminsdelardenne.e-monsite.com
- **AVENIR RANNÉEN MUSIQUE**
MOREL Laurent - 06.23.98.28.58
avenir-rannee@wanadoo.fr
- **CLUB VALLEE DE L'ARDENNE**
BECAN Annick - 02.99.96.32.40
andre.oury15@gmail.com
- **LA KLIK**
HAYOT Nathalie - 06.87.20.43.24
ROUGER Déborah - 06.74.09.43.93
association@laklik.fr
- **O.G.E.C**
MARIE Mélanie - 06.72.02.15.59
ogec-rannee@orange.fr
- **O Z'AILES DE L'UNIVERS**
TOULGOAT Monique - 06.79.55.08.27
monique.toulgoat@orange.fr
- **R.C.R.G. - RACING CLUB**
FERRE Pierre-Yves - 06.02.60.48.49
pierre-yves.ferre@wanadoo.fr
rcrannee-laguerche@orange.fr
- **RANNEE SYMPHONIE FLEURIE**
FILATRE Noël - 02.99.96.24.48
colette.filatre@orange.fr
- **SAINT LAZARE**
LARDEUX Francis - 02.99.96.32.53
association.saintlazare@gmail.com

■ Actualités municipales

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Déploiement de la fibre sur l'ensemble de la Bretagne a été organisé par MEGALIS BRETAGNE. Il a été divisé en plusieurs tranches. L'objectif de Vitré Communauté est que tout le territoire (les 46 communes) soit raccordé en 2026. C'est un enjeu et un levier industriel et économique majeur.

Vitré communauté accompagne financièrement ce déploiement ; en 2022, le budget prévu était de

1,439 M€, le reste du financement provient de l'union européenne, de l'état, de région Bretagne et du département.

QU'EST-CE QUE LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE ?

Il consiste à mettre en place et à optimiser le réseau internet jusqu'à votre domicile ou votre entreprise, permettant ainsi d'accéder au haut débit. Une fois la fibre installée dans votre secteur, il conviendra de choisir un opérateur et de souscrire un abonnement. Un technicien passera raccorder votre logement.

Au ce jour, une partie de la commune est raccordée. Il reste néanmoins la partie ouest à partir du bourg. Soyez rassurés, cela ne saurait tarder.

La 1^{ère} Adjointe, Karine Morel

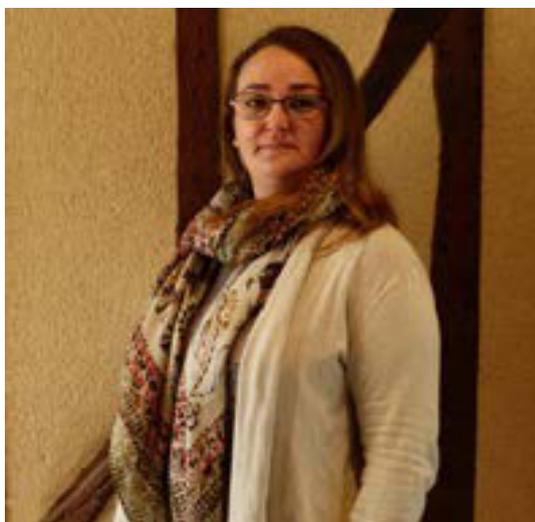
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de poche a été renouvelé par délibération du Conseil Municipal ; c'est dans ce cadre, que des jeunes Rannéens, de 16 à 18 ans, ont participé à différents travaux : entretien du bourg et de l'étang, peinture,... lors des vacances scolaires du printemps, de l'été et de la Toussaint.

Ils étaient encadrés par les agents communaux et l'élue responsable, Myriam MALECOT. Coût total de ces 3 opérations 1455 € pour 97 missions de 3 heures rémunérées 15 €.



UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE



Maud CESAR, nouvelle responsable administrative, en poste à temps complet depuis le 1^{er} septembre dernier ; Maud remplace Anne-Sophie DUVAL mutée à La Roche Neuville (Mayenne) au 1^{er} juin 2022.



■ Actualités municipales

ÉTAT CIVIL 2021/2022

Naissances

7 décembre 2021 Kelig BOULET DESMOTS
11 décembre 2021 Cassidy GOHIN
03 mars 2022 Brianna JOURNIAC
01 avril 2022 Naya PAIN
07 avril 2022 Ana BAESCU
19 avril 2022 Mateo-Ionut VADUVA
06 mai 2022 Giulia HOUEIX
10 mai 2022 Louna PESLERBE
22 mai 2022 Juliette ROCTUS
19 août 2022 Lucien HAMON
07 septembre 2022 Albane DECATHALOGNE
19 octobre 2022 Nolan BOISMARTEL

Mariages

28 décembre 2021 Alexis ROCTUS
et Christelle LADJ
19 octobre 2022 Jean-François MOREAU
et Peggy DAVID

Décès - Transcriptions

25 mars 2022 Jacob PLANCHAIS-BRIAND
12 avril 2022 Stéphanie DOGUET née ORÈVE
15 avril 2022 Pierre JAMIER
13 juillet 2022 Gabriel GRIMAUULT
23 juillet 2022 Maryvonne MARSOLLIER
née COLLIOT
31 août 2022 Roger GALLIEN
30 septembre 2022 Augustin GAUCHET
23 novembre 2022 Marie-Josèphe LARDEUX
née MORICEAU



MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES 2023

A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre/Combattants Algérie-Tunisie-Maroc)

29 janvier Galette des Rois
08 mai Commémoration du 8 mai
et vin d'honneur
11 novembre Commémoration
du 11 novembre et repas

A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

18 juin Kermesse
22 décembre Après-midi spectacle Noël

AVENIR RANNEEN (Musique)

7 mai Fête du Printemps
29 mai Retour Concours national
30 septembre Assemblée générale
25 novembre Sainte Cécile

CENTRE SOCIAL ALSH

du 10 juillet au 04 août Centre de loisirs au complexe de Brétigné

CLASSES

16 septembre Classes 3

CLUB DE LA VALLÉE DE L'ARDENNE (Retraités)

CLUB le mercredi : 25 janvier, 22 février, 1 et 29 mars, 5 et 26 avril, 03 et 24 mai, 21 juin, 5, 19 et 26 juillet, 2 et 23 août, 20 septembre, 4 et 25 octobre, 29 novembre

BAL dans la salle du temps libre et CLUB dans la salle polyvalente le vendredi : 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 11 août, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 08 décembre

18 janvier Assemblée générale et repas
01 février Crêpes
15 mars Concours de belote inter-club
14 juin Repas
13 septembre Repas
22 novembre Concours de belote inter-club
13 décembre Bûche de Noël

COMMISSION MUNICIPALE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

15 novembre Repas des 70 ans et +

COURIR POUR LA VIE POUR CURIE

8 octobre Repas

■ Vie de la commune

L'ÉCOLE DU RPI CONCENTRE RANNÉE - DROUGES



Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupé à l'école Sainte Anne de Rannée compte une association APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et une association OGE C (Organisme de Gestion d'un Etablissement Catholique).

Philippe GARNIER assure la fonction de chef d'établissement du RPI concentré dans son ensemble assisté de Marine RICHARD, responsable de site. A la rentrée de septembre 2022 -2023, l'école compte 61 familles et 83 enfants.

- Classe Maternelle (TPS - PS- MS) : Laurence MORLIER - 21 élèves
- Classe GS-CP : Laëtitia GIBAUD, Laora ICARD - 16 élèves
- Classe CE1-CE2 : Marine RICHARD - 21 élèves
- Classe CM1-CM2 : Matthieu CORNACCHIA - 25 élèves
- Myriam GAUTIER, Patricia TEXIER et Catherine DUGAS accompagnent les enfants au quotidien.

L'année 2022-2023 est placée sous le thème des contes (traditionnels ou plus modernes). Un projet « Musique à l'école » va être mené au cours du second semestre : une musicienne intervenante du conservatoire anime-

ra des séances tous les jeudis dans les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2. Ce cycle, construit autour de la mise en musique d'un conte, se concrétisera par un spectacle présenté aux familles le mardi soir 20 juin 2023.

Par ailleurs, les élèves de la Grande Section au CM2 bénéficient d'un cycle de natation. Lors de la première période de l'année, les CM ont découvert la course d'orientation avec un animateur sportif de Vitré Communauté.

Vous pouvez joindre l'école (renseignements, inscription...) par téléphone (02 99 96 27 18) ou par mail : rpiranneedrouges@gmail.com.



L'APEL et l'OGE C :

Ce sont deux associations ouvertes à tous les parents d'élèves désireux de s'investir pour l'école. Elles regroupent chacune des membres bénévoles. Ces associations, en collaboration avec l'équipe enseignante, remplissent chacune leur rôle :

	APEL	OGE C
Signification	Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique
Conditions pour intégrer l'association	Être parent d'élève scolarisé au sein du RPI Rannée-Drouges, Adhérer au mouvement en s'acquittant d'une cotisation de 18,50€ en 2022-2023.	Parents et/ou personnes en lien avec l'école cooptées par le Conseil d'Administration (CA).
Rôle	Représenter, accueillir, informer tous les parents. Mettre en relation les parents, les enseignants et les enfants. Elle est au service des familles.	Assurer la gestion et le financement de l'école en collaboration avec le chef d'établissement.
Missions	Organiser des animations (accueil le jour de la rentrée, soirée festive, goûter de Noël, kermesse) ou des actions (collecte de papiers, diverses ventes) pour : 1- donner un cadre convivial au sein de l'école, créer du lien entre parents, 2- subventionner les projets proposés par les enseignants (achat de livres, sorties pédagogiques, classe de découverte...), 3- soutenir financièrement l'O.G.E.C sur certaines actions.	- Offrir à la communauté éducative de bonnes conditions matérielles, - assurer la gestion financière de l'école, - proposer un service de garderie et de restauration scolaire, - employer le personnel non-enseignant et le rémunérer, - prendre en charge l'entretien des bâtiments scolaires.

■ Vie de la commune

L'association des parents d'élèves (Apel) est force de propositions. Avec plusieurs parents, une équipe se forme, et la mise en œuvre des projets est plus facile. Venez nous rejoindre !

En 2022-2023, certaines actions et animations se poursuivent : la vente de pizzas à emporter, **la collecte de papiers** en borne d'apport volontaire (BAV) située place Pierre et Marie Curie à Rannée (parking derrière l'école), le goûter (+ cadeau) de Noël et décoration de la cour en décembre.

Les bénéfiques récoltés permettent de prendre en charge une partie du coût des sorties ou des voyages scolaires et donc de diminuer le reste à charge des familles.

En mars et juin 2022, les enfants ont eu la chance de partir en classe trappeur (CE2-CM1-CM2) à La Bourboule (63) et en classe de mer (GS-CP-CE1) sur l'île Grande à Pleumeur-Bodou (22). L'Apel a financé 25% du coût du voyage. L'opération « France Terroir » (vente saucissons-terrines) a permis aux familles de diminuer encore le coût du séjour. Un grand merci aux mairies, au comité des fêtes de Drouges, au Conseil régional (pour la classe de mer) qui ont accordé une subvention pour ces voyages.

En 2022, l'association a aussi investi dans des gobelets réutilisables pour ses manifestations. Une subvention a été sollicitée auprès du Smictom.

Calendrier et projets :

- soirée festive en réflexion ;
- la traditionnelle kermesse aura lieu le dimanche 18 juin 2023. RESERVEZ VOTRE JOURNEE !

Les membres du bureau APEL :

Présidente : Céline LAVEISSIERE, Vice-président : Jean-Charles RACAPE, Trésorière : Margaux LEMARIGNIER, Trésorière adjointe : Céline BELLIER, Secrétaire : Sophie ROBERT, Secrétaire adjointe : Sonia DEMENAIS.

Les autres membres du conseil d'administration :

Jérôme BECAN, Sylvain BOULET, Anthony CADO, Cécile COUEFFARD, Marie-Anne HARDY, Emmanuel MARIE, Florian MARTINS, Marina PAILLARD, Amélie TIREAU.

Courriel : apelrpiranneedrouges@gmail.com

Site officiel de l'Apel national : <https://www.apel.fr/>

L'OGEC :

Les actions de l'OGEC sont différentes de l'APEL mais ont le même but : Le bien-être et le confort de nos élèves. Nous sommes heureux de représenter une école dynamique. Nos deux associations travaillent ensemble pour faire vivre notre école.



Nous sommes une petite structure mais les élèves se connaissent tous. Le personnel enseignant et OGEC sont dans la même dynamique pour l'avenir de nos enfants. Nous travaillons en collaboration avec la mairie. Notre projet pour l'avenir est de poursuivre dans cette voie.

Les membres du bureau OGEC :

Présidente : Mélanie MARIE, Trésorière : Rose-Marie DELONGLEE, Secrétaire : David LION

Les autres membres :

Hélène FERRE, Magalie CHEREL, Solène VIOT et Virginie PIRON.

Les membres de droit :

Philippe GARNIER, Chef d'établissement et Céline LAVEISSIERE, Présidente de l'APEL.

Courriel : ogec-ranee@orange.fr

Nous tenons à remercier toute l'équipe pédagogique de l'école Sainte Anne pour son implication dans la vie scolaire de nos enfants ainsi que les bénévoles et les parents d'élèves pour leur participation aux actions proposées et au temps consacré à leur mise en œuvre !

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année !

Les équipes APEL et OGEC

■ Vie de la commune

AVENIR RANNÉEN

LES 3, 4 et 5 juin 2022, UN WEEK-END INOUBLIABLE

Ce fut un grand moment tant attendu, repoussé deux années consécutives à cause du COVID 19, et les restrictions sanitaires exigées. Les Grands Prix Nationaux de musique et le festival national Arts en Fête ont enfin pu se réaliser, chez nous à Rannée.



Après une organisation colossale, l'Avenir Rannéen a réussi son pari en transformant le complexe de Brétigné en une gigantesque scène de musiciens et d'artistes venus de toute la France pour concourir, animer, jouer, évoluer, s'amuser et surtout se retrouver.



Rappelez-vous même la météo a participé à cette belle réussite, en nous menaçant mais sans jamais nous donner une goutte de pluie, serait-ce grâce au dévouement de nos 350 bénévoles qui ont donné tout au long du week-end le meilleur d'eux-mêmes sans compter mais toujours avec le sourire.



N'oublions pas non plus ces milliers de visiteurs foulant le terrain avec curiosité et émerveillement.

La réussite de cet évènement vient également de la générosité de nos partenaires privés et publics qui nous ont aidé financièrement ou en mettant du matériel à notre disposition.

Pour conclure, je dirai simplement un grand merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette belle aventure complètement folle mais surtout une belle aventure humaine, qui aura été une réussite totale laissant de beaux souvenirs en chacun de nous et pour l'histoire de Rannée.



Laurent MOREL

■ Vie de la commune

ACCUEIL DE LOISIRS

Un bel été à Rannée

L'accueil de loisirs de Rannée géré par le Kreiz23 a bénéficié d'une belle fréquentation avec 42 enfants accueillis sur le mois de juillet. Quatre semaines qui ont permis aux enfants de profiter de multiples activités, entourés par une équipe compétente et motivée. Tout au long du mois, les enfants ont été plongés dans l'ambiance magique de l'univers « Disney ». Ils ont également apprécié les moments de partage avec l'espace jeunes et la Kreiz Mobile autour de la Bouèze et d'une activité « Olympiades ». Nous avons pu visiter une ferme et pêcher à Rannée grâce à la générosité et l'expertise de parents du centre. Par ailleurs, ils ont pu profiter de différentes sorties comme

le parc d'attraction Festyland, la piscine de Vitré ainsi que Terra Botanica et l'Accorbranche.

Rendez-vous l'été prochain pour de nouvelles aventures !



■ Vie de la commune

ASSOCIATION DE RANDONNÉE PÉDESTRE RANNÉE DROUGES MOUSSÉ ARBRISSEL « NATURE ET DÉCOUVERTE »

VISITE EN PAYS SAUMUROIS, 26 JUIN 2022



Les 32 membres de l'ARP présents ont pu découvrir cette belle région du Val de Loire et ces beaux villages : Turquant, Montsoreau, Candes-St-Martin avec leurs belles demeures en tuffeau.



Le matin : visite d'une cave à champignons nommée Le Saut aux Loups. Les caves sont d'anciennes galeries creusées par les hommes pour extraire la pierre de tuffeau qui servait à la construction des châteaux du bord de Loire notamment. Ces galeries sont devenues des champignonnières avec comme principale culture le fameux champignon de Paris !

Ensuite, une balade découverte à travers les villages de Montsoreau et Candes-Saint-Martin où nous avons pu admirer les belles demeures en tuffeau et la collégiale Saint-Martin. C'est ici même que le saint est mort en l'an 397.

Le midi, pique-nique dans un jardin public sur la commune de Turquant. L'après-midi a été consacrée à une randonnée à travers les coteaux des vignobles du Val de Loire et la visite d'une cave troglodyte où nous avons dégusté différents vins avec modération bien entendu...

Cette journée ensoleillée et riche en découverte s'est déroulée dans ce cadre magnifique et unique : la Loire.



PARC ECHOLOGIA - LOUVERNE

Avec nos amis randonneurs de Retiers-LeTheil, nous avons découvert le parc Echologia en Mayenne, fruit d'une aventure humaine et d'un site unique alliant patrimoine historique et richesses naturelles inattendues.



Le matin, nous avons randonnée sur les sentiers pédestres de la commune de Louverné. Trois distances étaient proposées : 6, 9 ou 11 km. A midi, nous avons pique-niqué sur le site même du parc au pied des immenses fours où était chauffée la roche calcaire pour en faire de la chaux. L'après-midi a été consacré à la visite commentée du site. Cet endroit a été une carrière de fabrication de la chaux du début du 19^{ème} siècle jusqu'à la moitié du 20^{ème} siècle. Maintenant, c'est un site naturel où la biodiversité a retrouvé ses droits. Nous avons pu profiter de ce lieu fort intéressant et agréable à cheminer à travers les sentiers qui serpentent les anciennes carrières remplies d'eau. Une collation a clôturé cette journée. En 2023, c'est l'association Retiers-Le Theil qui organisera une journée qui sera, à n'en pas douter, riche en découvertes.

RANDONNÉE A SAINT-BRIAC-SUR-MER ET LANCIEUX

Journée estivale au bord de mer pour les 41 randonneurs présents pour cette dernière sortie de la saison 2021-2022. Déplacement en autocar et dès notre arrivée à Lancieux, petit-déjeuner avec pains au chocolat et café. Bonne mise en route pour 2 circuits : 6 ou 8 km



■ Vie de la commune

sur les sentiers côtiers. Sur le trajet, nous avons pu admirer depuis la pointe du Décollé un panorama à 180° du Cap Fréhel à la Cité Malouine. Après le déjeuner sur la plage, un groupe est reparti pour une nouvelle randonnée de 6 km dans les chemins creux et boisés en passant sur la fin par le sentier côtier longeant la baie de Lancieux. L'autre groupe a profité de la plage et de la mer. Nous avons, également, carrément envahi la terrasse d'un bar et du même coup fait le plein du soleil généreux de cette fin d'été. Pour terminer notre séjour, un goûter offert par l'ARP avant notre retour.

Bruno LEPAGE

Constitution du Conseil d'Administration pour 2022-2023 : 11 personnes

- Président : Bruno Lepage - Vice-président : Ferdinand Guillet
- Vice-présidente : Gaëlle Lefoulon - Trésorier : André Marchand
- Trésorier Adjoint : Michel Brassier - Secrétaire : Josy Naras
- Secrétaire adjointe : Maryvonne Jégu
- Membres : Monique Vissault, Marcel Jolaine, Daniel Gabé, Daniel David

PROGRAMME DE RANDONNÉES 2023

- 29.01.2023 : Nouveaux circuits de La Guerche
- 26.02.2023 : Arbrissel, circuit Robert d'Arbrisse (10,5 km)
- 26.03.2023 : Châteaugiron, circuit de Glaume à Gervis (6 et 9,5 km)
- 30.04.2023 : Niaffles (53), circuit des Planches (8 et 12 km)
- 13.05.2023 : Journée avec (et organisée par) Retiers à Jublains (53) ou au Nord de l'Ille-et-Vilaine
- 18.06.2023 : Hédé, circuit des 11 écluses (9 et 11 km)
- 17.09.2023 : journée en car à Larmor Baden et île Berder, (6, 8 et 11 km)
- ?? .09.2023 : Assemblée Générale
- 22.10.2023 : Bourgon (53), circuits des Quatre Ponts et Tour du Lac (6 et 11,5 km).

Les marches des jeudis soirs reprendront en mai et juin 2023.

Fête des 30 ans de l'ARP Nature et Découverte. Repas-spectacle « Le cabaret des petits riens ». *Un cabaret musical de chansons et d'histoires d'amour... à la Chaise Rouge à Pouancé.*

CLUB DE LA VALLÉE DE L'ARDENNE

Nos activités de l'année : 3 repas, des clubs le mercredi (belote et tarot, pétanque et palets) presque tous les 15 jours, un bal le 2^{ème} vendredi de chaque mois (sauf en juillet), un mercredi galette des rois, un mercredi crêpes.

Le 15 mars prochain, concours de belote au profit de la lutte contre le cancer.

Le club compte 164 membres. La cotisation annuelle est de 15 euros. Si vous souhaitez adhérer, prendre contact avec Annick BECAN (02.99.96.32.40) ou Louise Briantais (06.06.41.67.18).

Ci-dessous, la photographie des membres du bureau :



La Présidente, Annick BECAN

TOUS POUR LA VIE - DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

Après deux ans d'absence, la commune de Rannée a repris les marches à destination de Janzé. C'est l'association Symphonie Fleurie qui a organisé cette manifestation. Rendez-vous était pris devant l'école Sainte-Anne pour un départ à 09h30 en autocar : deux véhicules à disposition ; les frais de transport étaient pris en charge par la commune de Rannée. Les inscriptions se sont faites à l'école Sainte-Anne. Une urne était disposée pour recevoir les dons. Un ticket était remis à toutes les personnes prenant l'autocar.

Les marcheurs étaient déposés au départ des deux randonnées : Le Theil - Janzé : 10 km ou Village de Memenier - Janzé : 4,5 km. Il faut noter que huit personnes ont réalisé l'exploit de marcher de Rannée à Janzé, soit 25 km. Bravo à eux !

Comme d'habitude, nous étions attendus à Janzé vers midi pour le rassemblement sur le podium. Ceux qui le désiraient pouvaient se restaurer sur place.

Tout cet argent, a été remis intégralement à l'association Janzéenne Tous pour la Vie qui se charge de le redistribuer entre l'institut Curie et le centre de cancérologie Eugène Marquis à Rennes.

Résultats 2022 : 82 marcheurs dont 32 de Rannée et 701,50 € de dons.

Merci à tous ceux qui ont participé pour que cette journée soit celle de la solidarité avec les malades victimes d'un cancer.

Bruno LEPAGE

■ Vie de la commune

EQUI'PARTAGE



Cher tous,

Après deux années compliquées et blanches, nous avons sur cette saison 2022 repris nos activités.

En juin nous avons passé un week-end dans le Pays du Roi Morvan à Le Saint, petite commune du Morbihan.

Le 4 septembre, le rallye équestre à donc pu avoir lieu, et nous avons eu le plaisir de recevoir plus de 70 cavaliers, des carioles et VTT.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette belle journée à La Pinsonnière.

De nouvelles sorties sont prévues sur 2023 pour le plus grand bonheur de nos adhérents, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre secrétariat (florence.dudouet@orange.fr).

Ensemble, nous restons mobilisés pour l'entretien et l'élagage de nos sentiers de randonnée, toujours dans la bonne humeur.

Notre passion pour les chevaux reste intacte, et nous conservons l'ambiance et le plaisir de nous retrouver.

Vous, aussi, qui aimez les chevaux, rejoignez-nous !!!

Bien amicalement



SYMPHONIE FLEURIE

Pour cette année 2022, 55 foyers rannéens ont commandé des fleurs annuelles et vivaces. C'est toujours une bonne affaire, puisque les plants sont vendus à un prix modique. Cette action de l'association Symphonie Fleurie permet à tous de fleurir son jardin et de participer à améliorer son cadre de vie. Que l'on habite dans un village ou dans le bourg, les fleurs et leurs couleurs ont toujours un impact positif sur notre bien-être à tous.

TOUTE L'EQUIPE VOUS DONNE RENEEZ-VOUS AU PRINTEMPS PROCHAIN.

Bureau de l'association : Directoire : Denise Aulnette, Camille Ferré, Noël Filatre. Secrétaire : Marie-Léonne Bellier. Trésorier : Bruno Lepage. Trésorier adjoint : Alphonse Doleux. Membre : Colette Filatre.

Bruno LEPAGE

■ Vie de la commune

LE MOT DE LA DÉPUTÉE



Madame Monsieur,

L'année qui vient de s'écouler a encore une fois été marquée par la crise sanitaire mais aussi par le conflit armé qui touche notre continent, entraînant de surcroît une crise

énergétique sans précédent et une inflation qui vous touche toutes et tous.

Cette année, à l'image des « Cafés Discut' » et du « Printemps des marchés », je vous retrouverai pour renouveler nos échanges en proximité, persuadée que les réponses les plus adaptées se construisent au plus près des quotidiens.

Si l'année 2023 porte son lot d'inquiétudes, elle porte aussi l'espoir d'une année meilleure. Depuis 2020 nous avons toujours su agir collectivement et faire preuve de résilience et de solidarité.

C'est donc avec beaucoup d'optimisme que je vous souhaite une excellente année 2023, remplie de belles histoires et de belles surprises.

« La vie n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre comment danser sous la pluie »

Sénèque

Christine LE NABOUR

2022 : UNE ANNÉE BIEN ACTIVE POUR VITRÉ COMMUNAUTÉ



La Communauté d'Agglomération compte 46 communes dont la vôtre. Avec l'ensemble des élus communautaires, nous affirmons notre soutien à la vitalité de nos villes et nos villages. 2022 aura été marquée

par l'élaboration de notre Projet de territoire. En tant que Présidente, j'ai souhaité que chacun soit associé à la démarche et se sente partie prenante du présent et de l'avenir de notre communauté qui compte 83 000 habitants.

Outre les élus et les membres du Conseil de développement, les habitants qui le souhaitent ont été interrogés afin que notre projet commun corresponde vraiment à vos attentes. Agriculture, emploi, formation, logement, mobilités, santé, gestion de l'eau ou des déchets, sport, culture... Nous avons inscrit notre projet dans le cadre réglementaire et le contexte financier qui est le nôtre. Nous avons d'ailleurs

adopté notre Pacte de solidarité financière et fiscale. Il régit les relations financières entre Vitré Communauté et les 46 communes. L'Agglomération soutient l'investissement et le fonctionnement des communes en fonction de critères sur lesquels nous nous sommes entendus au nom de la subsidiarité et de l'équité.

Projet de territoire, finances... Il nous restait à nous organiser pour rendre le meilleur service possible aux entreprises, aux familles et aux habitants. C'est ce qui a également été fait cette année. Notre organisation est désormais opérationnelle. 2023 verra donc la poursuite de la mise en œuvre concrète de notre projet de territoire, au bénéfice de chacune et chacun d'entre vous et en étroite collaboration avec les élus de votre commune.

Belle et heureuse année 2023. Et surtout, bonne santé !

Restant à votre écoute

Isabelle Le Callennec

Maire de Vitré, Présidente de Vitré Communauté

QUELQUES SERVICES PROPOSÉS PAR VITRÉ COMMUNAUTÉ

LA MAISON DU LOGEMENT - 47, rue Notre Dame - 35500 VITRE - Tél. : 02 99 74 02 87 - Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi). La Maison du Logement regroupe en un seul endroit différents professionnels de l'habitat. Via sa plateforme numérique, la maison du Logement propose un parcours adapté pour chaque projet (investissement, construction, achat, rénovation, vente, location).

TAXI.COM - Taxi.com est un service de transport à la demande qui fonctionne sur réservation pour des personnes de + de 65 ans ou bénéficiaires de certaines allocations : le lundi de 09h00 à 18h30

(réservation le vendredi entre 09h00 et 12h00), le mercredi de 09h00 à 18h30

(réservation le mardi entre 09h00 et 12h00), le samedi de 09h00 à 13h00

(réservation le vendredi entre 09h et 12h00).

Un tarif unique quelque soit la distance parcourue. Taxi.com fonctionne sur les 46 communes de Vitré Communauté ; **Tarif pour un aller simple : 4 €**. Pour bénéficier du service, vous devez au préalable **faire votre demande d'inscription auprès de Vitré Communauté** (bulletin disponible dans la rubrique « Téléchargements » **ou à votre mairie**). Réservation au 02 99 74 32 18

■ Vie de la commune

RELAIS PETITE ENFANCE

Qu'est-ce qu'un assistant maternel ?



Un assistant maternel agréé est un professionnel de la petite enfance qui accueille des enfants à son domicile ou dans une maison d'assistants maternels*, moyennant rémunération.

*Une maison d'assistants maternels (MAM) est un accueil avec un regroupement de 1 à 6 assistants maternels exerçant dans un local adapté aux tout-petits.

Les assistants maternels sont agréés par le Département pour une durée de 5 ans renouvelables. L'agrément fixe le type d'accueil (temps complet, périscolaire), le nombre d'enfants (un à quatre en accueil simultané maximum) et leur âge.

En France, 49% des assistants maternels partiront en retraite d'ici 2030

Être assistant maternel, c'est :

- Offrir des conditions d'accueil qui garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants ;
- Contribuer à l'éveil et à l'autonomie des enfants ;
- Accompagner la famille en prenant en compte son histoire, ses questionnements et ses propres besoins ;
- Travailler en étroite collaboration avec les familles pour garantir une continuité d'accueil ;
- Se professionnaliser tout au long de sa carrière par le biais de formations, de lectures, de conférences, de soirées d'échanges et d'ateliers d'éveil

Les démarches pour devenir assistant maternel

L'obtention de l'agrément d'assistant maternel est soumise à une procédure bien définie :

1 Assister à une réunion d'information organisée par le Département

Prochaines réunions info-candidats :

À Vitré, le 29 avril ou le 26 août, de 9h30 à 12h

À Bain de Bretagne, le 17 juin, de 9h30 à 12h

2 Envoyer par lettre recommandée un dossier de candidature à la Mission Agrément

La décision est notifiée dans un délai de trois mois à compter de la date de l'accusé de réception.

3 Effectuer un entretien et une visite du domicile

L'objectif est d'évaluer les capacités personnelles du candidat et les conditions d'accueil liées au logement.

4 Suivre une formation de 120 heures après avoir reçu l'accord du Conseil Départemental

80 heures doivent obligatoirement être effectuées avant l'accueil de tout enfant. La deuxième partie (40 heures) est à réaliser dans les 3 ans suivant l'accueil du premier enfant.

**Contactez le Relais Petite Enfance pour toutes les informations.
02 99 96 59 77 - relaispetiteenfance@argentre-du-plessis.fr**

Le Relais Petite Enfance, qu'est-ce que c'est ?



Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service gratuit qui a ouvert en janvier 2018. Il répond aux demandes des familles et des assistants maternels de 19 communes : Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Bais, Brielles, Domalain, Drouges, Etreilles, Gennes-sur-Seiche, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Cuerchaise, Le Pertre, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Saint-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergeal et Visseiche.

Mission d'animation

- 10 espaces jeux sur le territoire ;
- Temps forts collectifs (conférences, spectacles, matinées plein-air...).

Mission d'information sur la petite enfance

- Accompagnement des parents sur l'ensemble des modes d'accueil ;

- Accompagnement des parents et des professionnels sur les questions de contrat de travail avec un assistant maternel ou une garde à domicile ;
- Soutien auprès des professionnels de l'accueil individuel concernant l'accès et l'exercice de ces métiers ;
- Promotion du métier d'assistant maternel ;
- Accompagnement à la formation professionnelle.



■ Zoom sur une entreprise

HERVOUIN TERRASSEMENT-MAÇONNERIE

Jean-Christophe HERVOUIN, fils d'agriculteurs est né à la Bussonnière à Rannée, où il réside toujours.

Jean-Christophe a débuté sa carrière professionnelle dans les travaux agricoles, puis les travaux publics pour devenir conducteur de travaux en terrassement et maçonnerie.

Un projet d'installation mûrement réfléchi a abouti le 1^{er} janvier 2020 en compagnie de sa femme Virginie.

Virginie a travaillé dans le recrutement puis dans le secrétariat du bâtiment.

Tous deux, dotés d'une expérience significative dans les travaux de terrassement et du bâtiment ont repris les rênes d'une entreprise de terrassement et de maçonnerie.

Ils peuvent intervenir pour tous travaux de démolition, terrassement, rénovation générale, maçonnerie pierres, seuils et piliers de portails, modification d'ouvertures, dallages divers, maçonnerie par coffrage à l'aide de banches et assainissement.

La société s'adresse aux particuliers, aux industriels, aux agriculteurs et aussi aux collectivités, quelque soit la taille du projet.

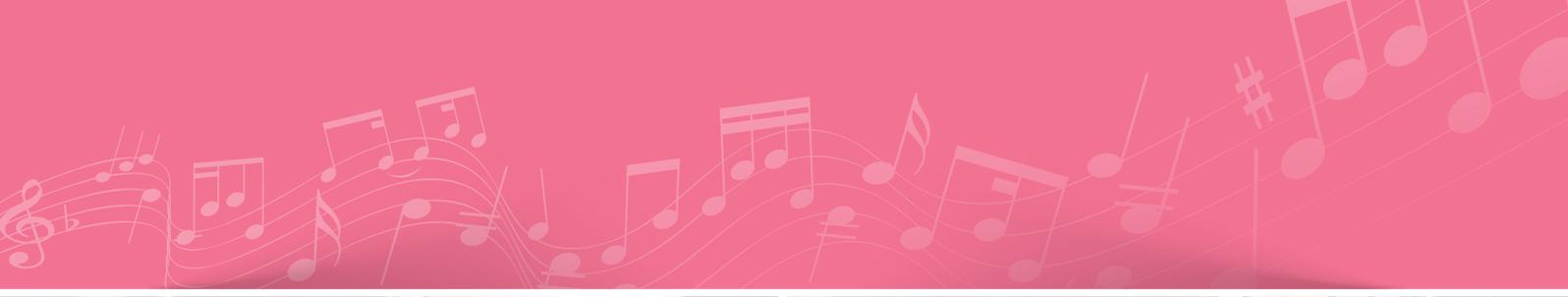


Afin de répondre à la demande de ses clients, la société possède : 1 camion 6x4 avec porte-engin, une pelle à chenilles, un tractopelle, une mini-pelle et 2 cylindres.

Aujourd'hui, Jean-Christophe et Virginie et leurs 5 salariés mettent leur expérience et leur expertise à votre service et restent soucieux d'offrir une prestation de qualité, de l'étude du projet à la réception des travaux.

Marie LEROY





Classes 1



Classes 2

